



## escroquerie ? vol et dégradation des biens

Par **wouter**, le **25/08/2019** à **23:52**

Bonjour Maître ,

je vis depuis mars 2018 séparé de ma femme elle est restée a l' adresse conjugale ....

( on etait 18 mois marié )

en février 2019 j ai constaté que mon avocat n a rien fait , procedure battonier et scb ....

elle est venu a mon adresse , maison a moi et ma première femme , moi je suis partis et pas retourné depuis je vie chez une amie , des qu elle n'était pas la j ai fermé la maison ( elle n avait pas des clés ) en mars 2019 elle est entré dans ma voiture ( apres visite chez mon docteur ) , elle a pris mes clés , documents de bord autres documents ..... elle a vider ma maison et vendu tout ! on parle d un importante collection d'art ( valeur+100.000 euro ) elle a cassé beaucoup et ma maison n est plus habitable

j ai retrouvé des statues a 250 km de chez moi dans une broquante ....

j ai des messages ou elle dit ce qu elle a fait ... elle voulait me mettre en défaut

les objets d'art sont comme la maison a moi et ma première femme mère de ma fille en belgique , on a fait un accord en 2012 qui dit qu on garde tout chez moi jusqu au mariage de notre fille !

ma première femme peut elle porter plaint contre ma femme ? moi , qu est ce que moi je peux faire ??

merci pous votre réponse

cordialement

Par **Tisuisse**, le **26/08/2019** à **10:34**

Bonjour,

Vous, en tant que propriétaire de votre maison, votre première femme, en tant que propriétaire des biens, vous pouvez déposer une plainte directement auprès du Procureur et vous choisissez un autre avocat chacun, un bon qui prendra vos intérêts en charge. La plainte pourra viser non seulement votre ex épouse mais aussi le brocanteur, pour recel d'objets volés.